

La Haac réglemente les activités des médias du 1er novembre à la veille de la campagne présidentielle

Adrien Isséré TCHOMAKOU

La haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (Haac) a rendu public hier au siège de ladite institution sa décision n°05-156/Haac portant réglementation des activités des médias de service public et du secteur privé pendant la période du 1er novembre 2005 à la veille de l'ouverture officielle de la campagne pour l'élection présidentielle de mars 2006. Dès le 1er novembre prochain, les organes de presse seront astreints à l'observation d'une grande rigueur dans la collecte, le traitement et la diffusion de l'information. En effet, la Haac invite les journalistes, les animateurs, les producteurs, les techniciens etc à faire preuve de professionnalisme et de responsabilité en respectant les textes législatifs et réglementaires régissant leur profession. Selon cette décision, les animateurs des médias limiteront leurs pro-

ductions relatives à l'élection présidentielle de 2006 à la couverture factuelle de l'actualité. En fait, les genres d'opinion tels que l'éditorial, le commentaire, la chronique, le billet etc tendant à faire l'éloge ou à tourner en dérision un homme politique, un parti politique, un regroupement de partis politiques ou mouvement politique sont prohibés. Ladite décision interdit aussi la diffusion de chansons, jeux, spots, communiqués, proverbes, récits satiriques et caricatures en faveur ou contre un politicien. Elle interdit également la programmation, la publication et/ou la diffusion en série ou non d'articles ou d'émissions susceptibles d'être assimilés à de la propagande politique, à la publi-rédaction ou à la publicité politique, ainsi que les sondages d'opinion en rapport avec l'élection présidentielle et, met fin aux émissions interactives, aux publications ou diffusions des débats et des

entretiens portant sur l'activité des individus ou des partis politiques.

En ce qui concerne la revue de presse, cette décision interdit de commenter et de porter des jugements de valeur sur les informations relayées ou de reprendre les informations dont la véracité n'est pas établie par l'organe qui relaie. La décision de Ali Zato autorise tous les organes de presse à diffuser les avis de réunion des politiciens. Par ailleurs, les institutions de la République continueront de bénéficier de la couverture médiatique de leurs activités. Les politiciens et les composantes de la société civile peuvent bénéficier respectivement de trois et de deux reportages au cours de cette période. Mais, ceci ne doit pas excéder trois minutes dans les médias audiovisuels et 1500 signes dans la presse écrite. Il est à signaler que le Président de la République, la Haac, la Cour Constitutionnelle et la Cena ne sont pas astreints à cette limitation.

Asghar Ali Bhatti : nouvel Amir de la communauté islamique Ahmadiyya du Bénin

Karim Oscar ANONRIN

Depuis le dimanche 23 octobre dernier, la communauté islamique Ahmadiyya du Bénin, dont le siège est au quartier Dodji à Porto-Novo, a à sa tête un nouvel Amir (Guide spirituel) en la personne de Asghar Ali Bhatti, précédemment en mission à Parakou. Ce dernier remplace l'Ahir Mahamoud Khali, en fin de mission au Bénin et appelé à servir au Burkina-Faso. Se trouvant dans près de 200 pays à travers le monde entier, la Communauté Ahmadiyya est une entité dont le principe est basé sur la soumission, le respect et la discipline. En dehors de sa principale mission qui consiste à propager un

Islam pur dans le monde, elle accomplit également des œuvres caritatives. Ainsi, on retrouve dans le monde les villes et les campagnes du Bénin, des infrastructures communautaires comme des puits d'eau potable, des centres de santé, des écoles, qui sont l'œuvre de ladite communauté. De sources proches du nouvel Amir, plusieurs projets communautaires envisagés pour le bien-être des populations béninoises sont en vue, et ne saurait tarder dans leur réalisation. Rappelons que cette communauté est présente au Bénin depuis plusieurs années et que son 5ème Califé mondial, sa Sainteté Hadhrat Mirza Masrour Ahmad, a eu à visiter le pays en avril 2004.

Les subventions du coton des pays développés représentent 25 fois le montant annuel pour lutter contre le sida selon l'Onu

Les agriculteurs des pays du Sud et du Nord sont loin de vivre les mêmes réalités. En accordant des subventions à leurs producteurs de coton, le Canada, les États-Unis, le Japon et l'Union européenne viennent couper l'herbe sous le pied des agriculteurs des pays en développement.

De Québec, Judicaël AYADOKOUN

Les pays développés octroient en effet près de 250 milliards \$ par an à leurs agriculteurs afin de subventionner leurs productions de coton. Selon Oxfam Solidarité, ces subventions encouragent la surproduction et le dumping des exportations, faisant ainsi chuter les cours mondiaux de moitié depuis le début des années 90. Alors que les barons du coton en Amérique s'enrichissent grâce aux transferts gouvernementaux, les agriculteurs africains sont poussés à la ruine. Ce faisant, la principale source de devises des pays comme le Burkina Faso, le Mali et le Bénin s'amenuise. Cela ne fait que commencer, alors qu'en 2002, le président américain George W. Bush a signé une loi sur l'agriculture stipulant que les subventions augmentent de 83 milliards \$ sur une période de dix ans, soit une hausse substantielle de 60%. Ces seules subventions représentent plus de 25 fois le montant annuel dont a besoin le monde, selon l'Onu pour lutter contre le Vih/Sida. Il est aussi à noter que ces montants représentent trois fois la totalité du budget de l'Usaid pour les 500 millions d'habitants de l'Afrique. Ces subventions continuent d'avoir un effet néfaste sur la productivité et sur les produits intérieurs bruts (Pib) de ces pays, provoquant des chocs économiques extrêmes. Par exemple, le Burkina Faso a perdu 1% de son Pib et 12% de ses recettes d'exportations, le Mali a vu son Pib chuter de 1,7%

et ses recettes d'exportations de 8% et finalement, le Bénin a perdu 1,4% de son Pib et 9% de ses recettes d'exportations.

Ces pressions intenses ont poussé plusieurs pays au bord d'une nouvelle crise de la dette. Une aide internationale est accordée, mais est toutefois inférieure aux pertes encourues en raison des subventions occidentales. Déjà, en 1993, l'organisme prédecesseur de l'Organisation mondiale du commerce (Omc), le Gatt, avait conclu un accord pour que les pays développés réduisent leurs subventions agricoles, mais rien n'y fit. En 2003, le sommet de l'Omc à Cancun a connu encore une fois un échec, alors que les pays africains demandaient deux choses : l'arrêt des subventions sur le coton et une compensation pour le préjudice financier subi en attendant que l'arrêt des subventions soit effectif. S'ils étaient ouverts au dialogue et aux négociations, leurs interlocuteurs, eux, ne l'étaient pas. Mais ils continuent de tendre la main aux pays développés dans l'espoir de combler le vide du déséquilibre des cours mondiaux. Des efforts restent à faire car même l'ancien directeur général de l'Omc, le Dr Supachai Panitchpakdi, avait promis de réexaminer la question. L'Union Européenne et les États-Unis estiment d'une part que leur production et leurs exportations étaient trop peu importantes pour avoir une incidence sur les cours mondiaux du coton et d'autre part, que les distorsions dans le commerce du coton n'étaient pas uniquement dues aux subventions dans ce secteur. Reste à espérer que le tout nouveau directeur général de l'Omc, Pascal Lamy, restera ouvert sur la question au cours du prochain sommet de l'Omc en décembre prochain.

Devant cette violation des droits économiques et humains, les pays du Nord ne se contentent-ils pas en pronant l'abolition de la pauvreté dans le monde? L'aide internationale au développement serait-elle en réalité une rançon? La dette des africains serait-elle une vilaine farce? L'écrivain et avocat québécois Robert Jasmin a répondu par l'affirmative à cette dernière question. "C'est ridicule de dire que les pays que nous avons colonisés et à qui nous avons spoliés des terres nous doivent de l'argent", a-t-il affirmé au cours d'une conférence qu'il a donnée le 17 octobre dernier à Pierreville, la ville la plus pauvre du Québec, à l'occasion de la journée mondiale du refus de la misère.

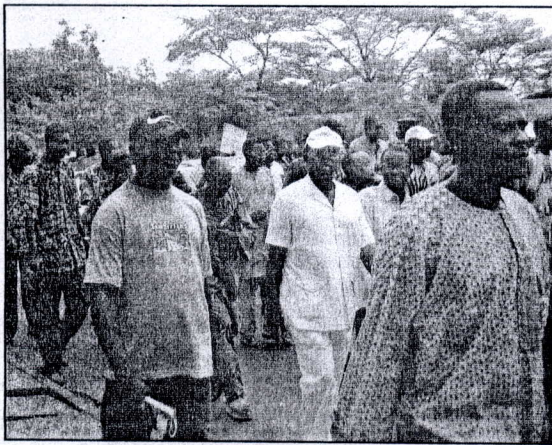
Le gouvernement refuse de recevoir la motion de la Coalition contre la vie chère

André DOSSA

Mercredi 26 octobre, c'est cette date symbolique que les membres de la Coalition contre la cherté de la vie au Bénin ont choisi pour battre le macadam afin de crier leur ras-le-bol face à la hausse des prix des produits de première nécessité. "Nous avons faim ! Tout coûte cher dans le pays, gouvernement au secours... !", scandent-ils de la place de l'étoile rouge au ministère d'Etat chargé de la planification et du développement, en passant par le boulevard du Canada et la place des martyrs. Devant les marcheurs, mégaphones en main et foulards blancs autour du front, on retrouve Romain Abélé Houéhou de la Ligue béninoise pour la défense des consommateurs, Président de la Coalition, Gaston Azoua, Secrétaire général de la Cstb, Guillaume Atigbé, Secrétaire général de la Csa-Bénin, Georges Kakaï Glèlé de la Cosi, Pascal Todjinou de la Cgib, Huguette Akplogan des Sœurs unies à l'œuvre, Martin Assogba de Alcrer et bien d'autres figures de proue de la société civile béninoise sans oublier les femmes et les jeunes. Arrivés dans la cour du ministère d'Etat chargé de la planification et du développement, alors qu'ils s'attendaient à être reçus par le N°2 du gouvernement, en la personne du ministre Zul-Kifl Salami, c'est plutôt son Directeur de cabinet, Rigobert Laourou qui est venu les

accueillir. Celui-ci leur fait savoir que le ministre d'Etat était allé en conseil des ministres. Dès lors, la tension monte d'un cran dans le rang des manifestants, qui refusent catégoriquement de lire leur motion au Directeur de cabinet. Pour eux, il est inadmissible qu'on les empêche de rencontrer le Chef de l'Etat et que le ministre Zul-Kifl qui plus est chargé du développement, ne puisse les recevoir. "Ce refus du

gouvernement de recevoir leur motion est la preuve du peu d'intérêt qu'il accorde aux conditions de vie du peuple", ont-ils déploré. Ils décident alors d'assiéger le ministère jusqu'à ce que le ministre Zul-Kifl vienne entendre leurs doléances. Mais aux environs de 12h, les responsables de la coalition décident de rompre les rangs et de se retrouver dans 10 jours pour une autre marche.



Vue partielle des manifestants hier

Les diacres aguerris sur la prise en charge des personnes vivant avec le Vih/sida

A. D.

Les diacres doivent faire le dépistage afin d'entraîner à leur suite l'ensemble des membres de leurs communautés religieuses à faire ce geste salutaire et nécessaire pour connaître leur état sérologique. Ils doivent organiser des rencontres dans leurs communautés religieuses afin de relayer les notions reçues au cours de leur formation notamment en ce qui concerne le soutien moral à apporter aux personnes vivant avec le vih/sida. Telles sont entre autres les recommandations issues des travaux de l'atelier de formation qui a réuni au Centre Paul VI de Cotonou du 24 au 26 octobre, une trentaine de Diacres de quatre différentes églises du Bénin. Il s'agit notamment de l'Eglise protestante méthodiste du Bénin

(Epmb), l'Eglise Orthodoxe du Bénin, l'Eglise méthodiste africaine Elédja et l'Eglise du Christianisme céleste. Le thème de cet atelier est "Diaconie et soins des personnes vivant avec le Vih". Au terme de leur formation basée sur plusieurs communications présentées par d'éminents orateurs tels que le Révérend Pasteur Célestin Kiki, Secrétaire général de l'Eglise protestante méthodiste du Bénin, Ayoko Bahun-Wilson, Coordinatrice régionale Afrique de l'Ouest de l'Ehaia, le Rev. Godson Lawson et le Pasteur Henry Vidégnon, les participants se sont dits satisfaits des notions acquises et ont promis servir de relais dans leurs communautés respectives. Rappelons que la formation a été organisée par l'Eglise protestante méthodiste du Bénin (Epmb) en

collaboration avec le Bureau régional de l'Afrique de l'Ouest de l'Initiative océanienne sur le Vih/Sida en Afrique (Ehaia) du Conseil œcuménique des Eglises.

RAMADAN

Nafila : 25ème Nuit (Nuit d'aujourd'hui)

Huit (8) " raaka " soit quatre (4) " salama ". Dans chaque " raaka ", on doit réciter une (1) fois la " Fatiha " et quatre (4) fois " Qoul houa lahou ahadou ". Celui qui aurait fait cela sera pardonné sur le champ, Dieu lui attribuera les mérites de celui qui aurait adoré Dieu seul pendant mille années consécutives.